

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 33

Artikel: Le bouc et l'Anglais
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-218150>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La soif !... Tenez ! Ecoutez plutôt, pour une fois, ceux qui ont chanté le plaisir de boire. Non pas que nous pensions vous le donner en exemple, loin de là, mais... il fait si chaud :

*Tous les jours de la vie,
On boit,
Un ami nous oublie,
On boit...
Si chéri de sa belle
On boit,
Est-on trahi par elle
On boit !
Est-on dans l'allégresse,
On boit,
Est-on dans la tristesse,
On boit.
Va-t-on risquer sa vie
On boit
Et lorsqu'on se marie
On boit.*

LE BOUC ET L'ANGLAIS

Une scène comique s'est passée dans la Gruyère. Un Anglais assis sur un tronc d'arbre, près de l'auberge, s'était assoupi au milieu d'une lecture. Un bouc qui se promenait dans le voisinage, surpris par l'étrange mouvement de sa tête qui tombe tantôt en avant, tantôt en arrière, ne doute pas que ce soit une provocation et se prépare à l'attaque; après avoir prudemment mesuré la distance, il se précipite, les cornes en avant sur les malheureux fils d'Albion, qui tombe tout étendu, les pieds en l'air. Le bouc, étonné et presque effrayé d'une victoire qui lui a coûté si peu, se dresse avec les pieds de devant sur le tronc que sa victime vient de quitter si brusquement et considère avec la plus grande attention les efforts, accompagnés de cris et de juréments que fait le pauvre Anglais pour se relever.

AU TEMPS DE LL. EE.

*Illustres, Hauts, Puissants et Souverains
Seigneurs !*

« Anne Bovay, femme de Jaques Chevalier, hôte au Logis de l'Ours, à Romainmôtier, très soumise Servante de Vos Excellences vient très humblement implorer leur Justice, contre le Magnifique Seigneur Baillif de Romainmôtier, qui sans connaissance de Justice et sans cause légitime a fait incarcérer l'humble Suppliante.

En conséquence elle a l'honneur d'exposer :

Que le mercredi 16 Mars, jour du retour de la foire de Bullo (Bulle ?) le Seigneur Baillif envoiât, environ les neuf heures du soir, la nommée Volant, femme de son cocher, dans l'auberge que tient le mary de l'humble exposante, demander un lit pour coucher un tapissier qui travaillait au chateau. Cette femme s'étant adressée au dit Jaques Chevalier, il ly répondit que tous ses lits étoient arrêtés, ayant neuf étrangers à loger dans son Auberge.

La même femme revint une seconde fois, elle s'adressa alors à l'humble Suppliante, qui était dans la cuisine, occupée à faire le souper des dits neuf étrangers, elle luy fit la même réponse que son mary, en la priant de dire au Seigneur Baillif qu'il n'y avait aucun lit vide dans l'auberge pour cette nuit, puisqu'ils étoient promis aux dits neuf étrangers logés en dite Auberge.

Le lendemain 17e le Seigneur Baillif envoiât le sieur Gleyre l'un de ses huissiers, fouiller dans le Logis, compter les Lits, et s'informer du nombre des étrangers qui avoient logé ; il trouva sept lits dans l'auberge dont cinq avoient servi aux neuf étrangers, et deux pour les maîtres et domestiques.

Le Seigneur Baillif fit ensuite appeler le dit Chevalier qui se rendit au chateau ; le Seigneur Baillif luy demanda pourquoi il n'avoit pas voulu loger son tapissier, la réponse du mary de l'humble Exposante fut la même que celle qu'il avoit faite le jour précédent ; Après quoi le Seigneur Baillif ajouta, pourquoi, lors que la ditte femme Volant luy avoit dit que le dit Seigneur Baillif ferait visiter sa maison, il luy avoit répondu que l'on ferait aussi fouiller le chateau ; Le sieur Chevalier protesta de la manière la plus forte contre ces allégués, en assurant que jamais la femme Volant ne luy avoit tenu un tel

langage, et qu'il n'y avait par conséquence pas réponse.

La femme Volant ayant été appelée, dit alors que c'était l'humble Exposante qui avait fait cette réponse, et non pas son mary.

Le Seigneur Baillif fit alors appeler l'humble Exposante, elle tint le même langage que son mary, en assurant au Seigneur Baillif que la Volant ne luy avoit jamais dit que le Seigneur Baillif vouloit faire visiter leur Auberge ; Mais que l'humble Exposante pouvait bien luy avoir dit que tous les lits de leur Auberge étant occupés ou promis, on pouvoit en trouver dans les pintes, chez ceux qui vendoient vin.

Le Seigneur Baillif sans égard à la négative faite par cette femme, d'avoir tenu le langage qu'on luy imputoit et aucun autre relatif ; sans la confronter avec la femme Volant qui avoit fait le rapport, sans égard à l'humble exposante, ordonnant à son Huissier de la conduire en prison. Cet ordre fut exécuté sur le champ et avec vigueur, puisque cette pauvre femme âgée de 62 ans, fut renfermée dans la plus forte prison du chateau, et une heure après, le Seigneur Baillif la fit relâcher. Cet arrêt imprévu et sans cause, exécuté contre une femme dont la conduite a toujours été irréprochable, contre une femme âgée, malade et timide a occasionné chez elle une si grande révolution qu'elle s'en ressentira le reste de ses jours.

L'humble suppliante prie à ce sujet vos Excellences de daigner considérer.

1. Que le Seigneur Baillif a contrevenu aux défenses de Leurs Excellences du Deux Cents Nos Souverains Seigneurs, qui par leurs Edits des 20 septembre 1706 et 25 février 1719 déclarent que les Baillifs ne peuvent emprisonner sans connaissance de Justice ; Or dans le cas dont il s'agit, le Seigneur Baillif n'avoit pas sa cour, il ne fut fait aucune écriture, et il ne fut observé aucune apparence même de l'ordre judiciaire.

2. Qu'il a ordonné et fait exécuter cet arrêt incompétent sur l'accusation d'une seule femme, sans aucune preuve quelconque et contre la négative de l'accusée. C'est pourquoi l'humble Exposante supplie très humblement Vos Excellences de vouoir luy accorder acte, comme quoy une telle incarcération a été incompétente et sans cause, et ne pourra porter préjudice ny à son honneur, ny à celui de sa famille. Et en outre qu'il plaise à Vos Excellences accorder tel dédommagement qu'elles trouveront convenable.

Elle se répand en Vœux sincères pour la prospérité de l'Etat, et la conservation des Illustres membres qui le composent. »

Ce curieux document, malheureusement non daté ni signé, dont la copie fait partie des archives du PRO URBA, semble d'après le papier, le filigramme et l'écriture dater de la fin du XVIII^{me} siècle.

Il dépeint les mœurs de l'époque et l'on sent déjà un esprit d'indépendance et révolutionnaire: on ose déjà parler à son seigneur.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver la suite donnée à cette plainte et nous aurions été bien curieux, comme vous aussi lecteurs, de savoir de quelle manière Leurs Excellences tranchèrent cette question.

L. D.

Fin nez. — La Marianne à David avait l'habitude de réunir ses amies deux ou trois fois par semaine en hiver, dans la « salle », c'est-à-dire la chambre à l'étage, qui n'était qu'occasionnellement utilisée.

Autour d'un poêle ronflant, on passait de joyeux moments sans perdre son temps: les doigts agiles travaillaient pendant que les langues allaient leur train.

Mais voilà que Jules à Mottu qui habitait là tout près, s'était mis en tête de faire aussi ses petites visites à Marianne avant l'arrivée des amies.

Ingénieux comme tous ceux qui sont dans son cas, il avait découvert un chemin qui lui permettait d'être là quand Marianne montait pour allumer le feu. Et on faisait causette jusqu'au moment où pointait dans la rue la plus pressée des amies.

Certain jour la Julie Curtet arrivait la dernière. C'était une grande, maigre, sèche, facilement « gringe »:

Elle tourna la tête deci delà, humant l'air, gonflant ses narines, faisant la grimace.

— On sai cheint mô; on sai cheint l'hommo, fit-elle sèchement.

Un éclat de rire lui répondit pendant que Marianne s'époumonnait à souffler sur le feu qui ne voulait pas flamber. Mais lorsque, au printemps, on apprit les fiançailles de Marianne et de Jules, la grande Julie répéta plusieurs fois avec un accent de triomphe :

— L'avé bin cheintu ! Samin.

DADIEU

Dans un petit village du canton de Vaud, des militaires font l'exercice. Une recrue de la campagne genevoise vient d'entrer dans le rang. Son capitaine l'interpelle :

- 'Vot' nom ?
- Dadieu.
- J'vous colle 4 jours.
- Mais mon...
- ...Huit jours.
- Mais...
- Quinze jours.

La recrue lève les bras au ciel ; puis sur un ton navré :

— J'ai nom Dadieu, mon capitaine. Je suis né comme ça.

— Ça ne vous portera pas bonheur. Et vot' prénom ?

- Hermann, mon capitaine.
- Ça s'écrit avec une h, n'est-ce pas ? demande l'officier qui connaît ses lettres.

L'homme de Genève cette fois, éclate :

— Mais non, mais non... ça s'écrit avec une plume.

Le capitaine, désarmé, leva la punition.

Gardavô. Le sergent s'est évertué pour apprendre aux recrues la théorie. Il passe à la pratique. Il crie : « A droite ! » « A gauche ! » « Demi-tour ! » « A droite ! » « A gauche ! » Un jeunesoldat sort des rangs et se dirige vers la caserne.

— Où allez-vous ? crie le sergent.

— J'en ai assez! fait l'autre dégoûté, vous n'êtes pas capable de choisir une direction et toutes les minutes vous changez d'avis !



COQUINS D'ENFANTS

Brusquement interrompu dans son monologue par la subite apparition de la troupe effrontée, le digne monsieur Pierre Lefort, docteur en philosophie et professeur de sciences métaphysiques à l'Académie de Neuchâtel — celle d'avant 1848 — se pencha hors de la fenêtre en agitant à tour de bras un grand foulard de soie orange, couleur à la mode dans ce temps-là. Cette démonstration apparemment fit son effet, car bientôt il revint à son fauteuil aux méditations en essayant son front chauve, tandis qu'au dehors on entendait comme un bruit lointain d'écoliers qui s'enfuient.

M. le professeur n'était certes pas un méchant homme, mais, on vient de le voir, il n'avait point d'enfants et une de ses thèses favorites consistait à soutenir que la terre se peuple trop et que les nations marchent à leur ruine par un impardonnable abus des lois de la multiplication. Mme Lefort, sa femme depuis bientôt quinze ans, méritait sous ce rapport son entière approbation ; jamais elle n'avait connu les douleurs et les joies de la maternité ; mais de sentiments tout contraires, elle se sentait à la vue d'une petite tête brune ou blonde envahie par une émotion que les années ne diminuaient point. Pendant longtemps elle avait espéré, bien certaine que toute la philosophie de M. le professeur ne tiendrait pas contre un petit être blanc et rose à serrer dans ses bras, mais peu à peu l'espérance s'en était allée lui laissant au cœur un vide que rien ne pouvait remplir.

Elle ne faisait d'ailleurs guère attention aux fantastiques boutades de son seigneur et maître, sachant bien par expérience que les philosophes ne pensent pas tout ce qu'ils disent ; mais la philosophie n'a jamais consolé personne... C'est si bon un petit enfant qui rit en montrant ses dents blanches et un grand enfant qui sera là pour vous fermer les